



Succession de biens entre frère et soeur.

Par **katou12**, le **26/08/2011** à **21:24**

Bonjour, ma mère est décédée le 18 août 2011, et lors de la crémation, le 25 août 2011, on m'a remis un papier à remplir d'Etat Civil pour la succession, ce papier a été remis aussi à ma soeur et à mon frère. Je me demandais ce que cela pouvait valoir dire ? S'il n'y avait pas quelque chose là dessous ! Ma mère, à part ses affaires personnelles, n'avait pas de patrimoine, c'est pourquoi, je me pose toutes ces questions ! Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **22:54**

C'est pour établir l'acte de notoriété héréditaire ou le certificat d'hérédité. Votre mère a bien un compte en banque ? Pour débloquer les sommes, il faut un de ces papiers.

Renseignez-vous, bien souvent

- il y a une assurance-décès avec la convention de banque
- un capital-décès avec la complémentaire maladie
- le capital sécu, si elle était salariée